

Un Cas Embarrassant

Une des années dernières, un cas fort grave et tout nouveau se produisit dans le royaume (de Monaco). Un assassinat eut lieu. Un homme, un Monégasque, dans un moment de colère, tua sa femme. Oh ! il la tua sans raison, sans prétexte acceptable. L'émotion fut unanime dans toute la principauté.

La Cour suprême se réunit pour juger ce cas exceptionnel (jamais un assassinat n'avait eu lieu) et le misérable fut condamné à mort à l'unanimité. Le souverain indigne rectifia l'arrêt. Il ne restait plus qu'à l'exécuter. Alors une difficulté surgit. Le pays ne possédait ni bourreau, ni guillotine.

Que faire ? Sur l'avis du ministre des affaires étrangères, le prince entama des négociations avec le gouvernement français pour obtenir le prêt d'un coupeur de tête avec son appareil. De longues délibérations eurent lieu au ministère à Paris. On répondit enfin en envoyant la note des frais pour déplacement des bois et du praticien. Le tout montait à seize mille francs. Sa Majesté monégasque songea que l'opération lui coûterait bien cher ; l'assassin ne valait certes pas ce prix. Seize mille francs pour le cou d'un drôle ! Ah ! mais non !...

On songea à faire décapiter le gueux par un simple soldat. Mais le général, consulté, répondit en hésitant que ses hommes n'avaient peut-être pas une pratique suffisante de l'arme blanche pour s'acquitter d'une tâche demandant une grande expérience dans le maniement du sabre.

Alors le prince convoqua de nouveau la Cour suprême et lui soumit ce cas embarrassant. On délibéra longtemps sans découvrir aucun moyen pratique. Enfin le premier président proposa de commuer la peine de mort en celle de prison perpétuelle et la mesure fut adoptée.

Mais on ne possédait pas de prison. Il fallut en installer une et un geôlier fut nommé qui prit livraison du prisonnier. Pendant six mois tout alla bien. Le captif dormait pendant tout le jour sur une paillasse dans son réduit, et le gardien en faisait autant sur une chaise devant la porte en regardant passer les voyageurs.

Mais le prince est économe... On lui remis la note des frais relatifs à la création de cette fonction nouvelle... Il fit la grimace ; mais quand il songea que cela pouvait durer toujours (le condamné était jeune), il prévint son ministre de la justice d'avoir à prendre des mesures pour supprimer cette dépense.

Le ministre consulta le président du tribunal et tous deux convinrent qu'on supprimerait la charge de geôlier. Le prisonnier, invité à se garder tout seul, ne pouvait manquer de s'évader, ce qui résoudrait la question à la satisfaction de tous.

Le geôlier fut donc rendu à sa famille, et un aide de cuisine du palais resta chargé simplement de porter matin et soir la nourriture du coupable. Mais celui-ci ne fit aucune tentative pour reconquérir sa liberté.

Or, un jour, comme on avait négligé de lui fournir ses aliments, on le vit arriver tranquillement pour les réclamer ; et il prit dès lors l'habitude, afin d'éviter une course au cuisinier, de venir aux heures du repas manger au palais avec les gens de service dont il devint l'ami. — Après le déjeuner, il allait faire un tour jusqu'à Monte-Carlo. Il rentrait parfois au Casino risquer cinq francs sur le tapis vert. Quand il avait gagné, il s'offrait un bon dîner dans un hôtel en renom, puis il revenait dans sa prison dont il refermait avec soin la porte au dedans.

La situation devenait difficile, non pour le condamné, mais pour les juges. La Cour se réunit de nouveau, et il fut décidé qu'on inviterait le criminel à sortir des Etats de Monaco.

Lorsqu'on lui signifia cet arrêt, il répondit simplement :

“ — Je vous trouve plaisants. Eh bien ! qu'est-ce que je deviendrai, que voulez-vous que je fasse ? J'étais condamné à mort. Vous ne m'avez pas exécuté. Je n'ai rien dit. Je suis ensuite condamné à la prison perpétuelle et remis aux mains d'un geôlier. Vous m'avez enlevé mon gardien. Je n'ai rien dit encore. Aujourd'hui, vous voulez me chasser du pays. Ah ! mais non. Je suis prisonnier, votre prisonnier, jugé et condamné par vous. J'accomplis ma peine fidèlement. Je reste.”

La Cour suprême fut atterrée. Le prince eut une colère terrible et ordonna de prendre des mesures. On se remit à délibérer. Alors, il fut décidé qu'on offrirait au coupable une pension de six cents francs pour aller vivre à l'étranger. Il accepta.

Il a loué un petit enclos à cinq minutes de l'Etat de son ancien souverain, et il vit heureux sur sa terre, cultivant quelques légumes et méprisant les potentats.

Mais la Cour de Monaco, instruite un peu tard par cet exemple s'est décidé à traiter avec le gouvernement français ; maintenant elle nous livre ses condamnés que nous mettons à l'ombre, moyennant une pension modique.

On peut voir, aux archives judiciaires de la principauté, l'arrêt qui règle la pension du drôle en l'obligeant à sortir du territoire monégasque.

GUY DE MAUPASSANT.

L'ÉTERNEL PROBLÈME

— Tiens, ma chère, voici un corsage qui t'irait bien...

— Oh ! personne n'en porte de semblable...

— Et celui-ci, qu'en dis-tu ?

— Il est commun. On le voit sur le dos de tout le monde.

Notre Reine

Tout le monde connaît ces petits questionnaires, plus ou moins indiscrets, que l'on vend tout imprimés sous le titre générique de "Confessions", et qui sont destinés à faire connaître l'état d'âme des personnes auxquelles on ne peut — ou bien on n'ose — parler directement. Ce jeu, pas toujours innocent, fleurit dans tous les pays ; les têtes couronnées elles-mêmes daignent parfois s'y amuser, et, s'il faut en croire une revue anglaise des mieux informées, on aurait retrouvé dernièrement à Belvoir-Castle, le "petit papier" qu'y laissa, en 1864, un an à peine après son mariage avec le prince de Galles, celle qui est aujourd'hui la reine Alexandra d'Angleterre.

Voici la traduction exacte de ce curieux document, jusqu'alors absolument inédit :

Quels sont le roi et la reine que vous préférez ? — Richard Cœur de Lion et ma mère (la reine de Danemark).

Quel est votre auteur favori ? — Charles Dickens.

Quels sont vos héros, poètes et artistes préférés ? — Wellington, Byron et Reynolds.

Votre prénom favori ? — Marie.

Votre vertu favorite ? — La charité.

Votre couleur préférée ? — Le bleu.

Votre mets préféré ? — Les tartes françaises.

Votre occupation favorite ? — La lecture à haute voix.

Votre amusement favori ? — Conduire ma voiture à poneys.

Où préférez-vous vivre ? — A la maison.

Quelle est votre devise ? — Dieu et mon droit.

Quel est l'objet de votre principale aversion ? — Je n'en ai aucune pour personne.

La confession paraît ingénue, partant sincère. Maintenant, souvent femme varie, et la reine d'Angleterre ne souscrirait peut-être plus à présent aux confidences de la princesse de Galles. Que sait ?

UNE FÉMINISTE

Madame. — Cher monsieur, voulez-vous me rendre un petit service ?...

Le jeune Gatien. — Comment donc ! avec plaisir.

Madame. — Eh bien ! allez dire à mon mari qu'il veille bien au coucheur des enfants... Je vois l'heure qui s'avance et je n'ai que le temps de me rendre à ma réunion pour le sauvetage des petits abandonnés.

ENTRE CONNAISSANCES

— Est-ce que vous sentez un grand vide durant l'absence de votre mari ?

— Oh ! non, chère amie ; pendant le déjeuner, je mets son journal tout grand ouvert à sa place et je me figure parfaitement qu'il est assis devant moi.